



2026_SMSGGA_013 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du lundi 15 juin 2026

Présents :

Mme. Nathalie AURIAC, M. Raymond BERDOU, Mme. Muriel FREYCHE, Mme. Elisabeth GARCIA, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Guy ICART, Mme. Nathalie CAUJOLLE, M. Benoit BARBISAN, Mme. Catherine GALEY LABAUTHE, M. Michel PICHAN, Mme. Véronique RUMEAU, Mme. Christine TEQUI

Absents :

M. Pierre PARIS, M. Jean-Noël VIGNEAU

Délibération N°2026_SMSGGA_013

CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DES DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS ET ÉLECTION DE SES MEMBRES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1411-5, relatif aux commissions des délégations de services publics et à la désignation de leurs membres,

Considérant l'appel à candidature.

Vu le rapport de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'approuver la composition de la Commission des délégations de services publics du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Saint-Girons Antichan comme suit :

- Le Président ou la Présidente : autorité habilitée à signer le marché ou son représentant
- Cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- Cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Article 2 : D'approuver les modalités de dépôt des listes :

- Dépôt des listes, par tout moyen, jusqu'à la fin des débats de la présente délibération,
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Article 3 : Il est procédé au vote à bulletin secret à la majorité absolue des membres du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Saint-Girons Antichan.

Après avoir procédé au Vote,

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de présents : 12
- Nombre de votants : 12
- Nombre d'abstention : 0
- Nombre d'exprimés : 12

Après un tour de scrutin, sont élus,

Messieurs Michel PICHAN, Patrick LAFFONT, Bernard LAMARY, Guy ICART et Madame Nathalie AURIAC membres titulaires de la Commission des délégations de services publics du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Saint-Girons Antichan

Messieurs Raymond BERDOU, David DESCOINS et Mesdames Muriel FREYCHE, Nathalie CAUJOLLE, Magalie SEGUIER membres suppléants de la Commission des délégations de services publics du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Saint-Girons Antichan

Article 4 : D'autoriser Madame la Présidente du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Saint-Girons Antichan à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme